

SAS RUE LA BOETIE

Société par actions simplifiée au capital de 3.177.558.226 euros

Siège social : 48 rue La Boétie à 75008 Paris

439 208 190 RCS Paris

(la « **Société** »)

DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 juin, Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président de la SAS RUE LA BOETIE, société par actions simplifiée ayant son siège social à Paris 8^{ème} (France) - 48 rue La Boétie et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°439 208 190, a pris, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des associés en date du 15 mai 2024, les décisions suivantes relatives à la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Réalisation définitive de l'augmentation de capital social

1. Le Président, conformément aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale du 15 mai 2024, a décidé en date du 10 juin 2024 de procéder à une augmentation du capital social de 104 232 436 €, pour le porter de 3.073.325.790 € à 3.177.558.226 €, par l'émission de 52 116 218 actions nouvelles de 2 € de nominal, à libérer de la totalité du nominal lors de leur souscription en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. L'émission des actions était assortie d'une prime d'émission de 16,42 € par action à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant immédiatement libéré de la souscription s'est élevé par suite à 18,42 € par action correspondant à un montant global de souscription de 959 980 735,56 €.

La souscription des actions nouvelles était réservée par préférence à titre irréductible à raison de 68 actions nouvelles pour 2 005 actions anciennes. Les actionnaires pouvaient également souscrire à titre réductible.

Les souscriptions étaient reçues au siège social du 12 juin 2024 au 26 juin 2024 inclus. Toutes les actions ayant été souscrites avant l'expiration du délai de souscription, celui-ci a été clos par anticipation ce jour.

Les actions nouvelles étaient créées avec jouissance au 1^{er} janvier 2024.

Le Président, conformément aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale du 15 mai 2024, a également décidé, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier les articles 8 et 9 des statuts.

2. A la date du 21 juin 2024, le Président constate que les 52 116 218 actions nouvelles émises ont été souscrites.

3. La souscription des 52 116 218 actions nouvelles a été totalement réalisée et libérée par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société à concurrence de 959 980 735,56 €.

Les libérations d'actions par compensation ont été constatées par un certificat en date du 21 juin 2024, établi par le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, Immeuble Cowork 1, Place de l'Europe à (31000) Toulouse, Commissaire aux comptes de la Société, au vu de l'arrêté de compte établi par le Président.

En conséquence, à la date du 21 juin 2024, le Président, au vu des pièces et documents présentés, constate :

- La réalisation définitive de l'augmentation de capital de 104 232 436 €, autorisée par l'Assemblée générale en date du 15 mai 2024.
- La modification des articles 8 et 9 des statuts est devenue définitive dans les termes ci-après :

➔ « ARTICLE 8 – Apports » - ajout d'un alinéa comme suit :

« Conformément aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale de la Société en date du 15 mai 2024 et du rapport en date du 21 juin 2024 du Commissaire aux comptes valant certificat du dépositaire, il résulte que le capital social a été augmenté le 21 juin 2024 d'une somme de cent quatre millions deux cent trente-deux mille quatre cent trente-six euros (104 232 436 €), pour être porté à trois milliards cent soixante-dix-sept millions cinq cent cinquante-huit mille deux cent vingt-six euros (3 177 558 226 €), par l'émission de cinquante-deux millions cent seize mille deux cent dix-huit (52 116 218) actions nouvelles de deux euros (2 €) de nominal chacune. Chaque action nouvelle étant intégralement libérée du nominal et majorée d'une prime d'émission de seize euros et quarante-deux centimes (16,42 €) par action, le montant global de la souscription s'est élevé par suite à neuf cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille sept cent trente-cinq euros et cinquante-six centimes (959 980 735,56 €). Lors de la souscription, les actions ont été intégralement libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. »

→ « ARTICLE 9 - Capital social » - dorénavant rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de trois milliards cent soixante-dix-sept millions cinq cent cinquante-huit mille deux cent vingt-six euros (3 177 558 226 €).

Il est divisé en un milliard cinq cent quatre-vingt-huit millions sept cent soixante-dix-neuf mille cent treize (1 588 779 113) actions de deux euros (2 €) de valeur nominale chacune et de même catégorie. »

Le certificat établi par le Commissaire aux comptes, le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, valant certificat du dépositaire, est annexé au présent rapport.

Fait à Paris, le 21 juin 2024.

Le Président de la SAS RUE LA BOETIE



Dominique LEFEBVRE